



Institution régionale de contrôle externe des finances publiques

Nom de l'institution	Cour des comptes de la République et canton de Genève (Suisse)
Site Internet	www.cdc-ge.ch
Adresse postale	Route de Chêne 54 1208 Genève Suisse
Courrier électronique	info@cdc-ge.ch
Téléphone	+41 22 388 77 90
Statut de l'institution	<p>À teneur de l'article 128 de la Constitution du 14 octobre 2012, la Cour des comptes assure un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante. Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques et la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève.</p> <p>Les contrôles opérés par la Cour des comptes relèvent du libre choix de celle-ci et font l'objet de rapports rendus publics, pouvant comporter des recommandations. Ces rapports sont communiqués au Conseil d'État, au Grand Conseil ainsi qu'à l'entité contrôlée.</p>
Compétences de contrôle	<p>Les contrôles et les évaluations effectués par la Cour des comptes portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none">a) l'administration cantonale comprenant les départements, la chancellerie d'Etat et leurs services, ainsi que les organismes qui leur sont rattachés ou placés sous leur surveillance;b) les institutions cantonales de droit public;c) les entités subventionnées;d) les entités de droit public ou privé dans lesquelles l'Etat possède une participation majoritaire, à l'exception des entités cotées en bourse;e) le secrétariat général du Grand Conseil;f) l'administration du pouvoir judiciaire;g) les autorités communales, les services et les institutions qui en dépendent, ainsi que les entités intercommunales. <p>Concernant le contrôle, il est exercé de manière à vérifier :</p> <ul style="list-style-type: none">a) la régularité des comptes;b) la légalité des activités;



	<p>c) le bon emploi des fonds publics, dans le respect des principes de la performance publique au sens de la loi sur la gestion administrative et financière.</p> <p>Le contrôle opéré comprend également l'appréciation de la qualité de la gestion des entités contrôlées et de leur efficacité au regard des objectifs que leur assigne le législateur ainsi que des moyens mis à disposition.</p> <p>Concernant l'évaluation, les politiques publiques sont évaluées notamment au regard :</p> <p>a) de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience; b) des principes de la proportionnalité et de la subsidiarité; c) des indicateurs de performance des politiques publiques.</p> <p>Concernant la révision des comptes, elle est effectuée conformément aux normes et pratiques professionnelles en vigueur édictées par les associations professionnelles d'experts-comptables suisses et internationales.</p>
Organisation interne	<p>3 magistrats titulaires, 3 magistrats suppléants, 1 secrétaire général, 1 assistante de direction, 9 auditeurs de gestion, 6 réviseurs et 4 évaluateurs.</p>
Personnel	Environ 20 ETP
Budget total 2018	Environ 6 millions CHF
Président	Stanislas Zuin (2017-2018)

Région

Nom de la région	Canton de Genève
Site Internet officiel	www.ge.ch
Capitale	Genève
Superficie de la région	282 km ²
Population	500'000 habitants
Niveaux d'administrations inférieurs	Communes
Budget 2018 de la région	Environ 15 milliards CHF